

	
Délibération n° 23	Conseil Municipal du Mercredi 5 juin 2019
Service Culture	Domaine de compétence : 8.9 - Culture
Le Mercredi 5 Juin deux mille dix neuf à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.	
<p>Date de convocation : 27/05/2019</p> <p>Membres présents : 22</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 10</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 1</p> <p>Nombre de votants : 32</p>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Frédéric CADET , Madame Maryse MAILLART, Adjoint, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Marie-Antoinette LIZIK, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Francis LEROY, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bagdad GHEZAL à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur KASPRZAK Richard à Monsieur Gérard ANDRE, Madame COUSIN Angélique à Madame Kathy HANQUEZ, Madame Isabelle ROMANCANT à Monsieur le Maire, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Edouard YDEE à Monsieur Francis LEROY, Monsieur Pascal THIEBAUX à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE.</p>
<p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Martine GHEZAL</p>	
<p>Votants : 32</p>	
<p>Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET</p>	
<p>Objet : Tarif des prestations proposées par l'école municipale de musique et de danse à compter de la rentrée scolaire de septembre 2019.</p>	
<p>Rapporteur : Monsieur Sébastien BAILLET, Adjoint.</p>	
Synthèse de la délibération :	Le conseil est invité à se prononcer sur une mise à jour des tarifs des prestations proposées par l'école de musique et de la danse.

Vu la délibération du n°18 du 29 mai 2018 ayant le même objet ;

Vu l'avis favorable de la Commission Culture du 22 mai 2019 ;

Considérant la nécessité de mettre à jour les tarifs des prestations proposées par l'école de musique et de la danse ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider les nouveaux tarifs de l'école de musique et de la danse
- d'approuver l'entrée en vigueur de cette mise à jour à compter de la rentrée de septembre 2019.

GRILLE TARIFAIRE TARIF DE SEPTEMBRE À JUILLET

Tarif pour 1h de solfège et 30 min de pratique instrumentale par semaine	Étaplois	102 € par année scolaire
	Extérieurs	136 € par année scolaire
Tarif pour 1h d'éveil musical par semaine pour enfant de 4 à 6 ans	Étaplois	52€ par année scolaire
	Extérieurs	80 € par année scolaire
Tarif pour 1h de solfège par semaine	Tarif unique	52 € par année scolaire
Tarif pour 1 atelier collectif	Tarif unique	80 € par année scolaire
Tarif famille	Tarif unique	Remise de 15 % à partir du 2ème enfant
Tarif Danse Contemporaine	Étaplois	102€ par année scolaire
	Extérieurs	136€ par année scolaire

MISE A DISPOSITION D'INSTRUMENT

	Instrument de valeur inférieur à 500 €	
Tarif unique	36,00 €	

Le Conseil Municipal est donc invité à approuver les tarifs proposés dans la présente délibération.

La délibération est adoptée par 32 voix pour.

Vu pour être affiché le 07/06/2019 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.